

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 6 mai 2021, à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin. Cette séance est tenue exceptionnellement à huis clos, par visioconférence, en vertu de l'arrêté numéro 2020-074 du 2 octobre 2020, par le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Présences: Margaret Lavallée, , Manon Robitaille, Michel Mendes  
Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

Absence : Frédéric Berthiaume

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2021-05-06.074 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2021-05-06.075 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2021, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

## 2. Affaires du Conseil

### 2.1 Adhésion à la déclaration d'engagement de l'UMQ : Unis pour le climat

ATTENDU QUE la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ;

ATTENDU QUE la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

#### **Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux.**

Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés ;

#### **Les changements climatiques exigent des réponses locales.**

Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population ;

#### **Les changements climatiques nécessitent un engagement politique.**

Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société ;

#### **Les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée.**

Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens ;

#### **Les changements climatiques offrent des opportunités collectives.**

Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie.

ATTENDU que nous, élues et élus de la Ville de Deux-Montagnes, nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens.

IL EST

Proposé par monsieur Denis Martin  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

2021-05-06.076

QUE le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes adhère à la déclaration d'engagement de l'UMQ : « Unis pour le climat » ;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**ADOPTÉE**

**2.2 Contribution du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC)**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes a fait une demande à l'été 2019 en vue d'obtenir une subvention dans le cadre du programme FAAC ;

CONSIDÉRANT que la demande a été acceptée par le gouvernement fédéral en septembre 2019 ;

CONSIDÉRANT que la Ville a prévu, dans une réserve dédiée, la somme de 1 035 000 \$ pour couvrir sa part des dépenses ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2021-05-06.077

QUE la Ville reconnaît avoir pris connaissance des modalités fédérales du programme Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) et s'engage à respecter celles qui s'appliquent à elle ;

QUE la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

QUE la Ville s'engage à assumer les coûts non admissibles associés à son projet y compris tout dépassement de coût ;

**ADOPTÉE**

**2.3 Exclusion du domaine public municipal du lot 4 746 191 (anciennement ptie du lot 1 606 610, ptie rue Nationale)**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de déclarer que le lot n° 4 746 191 (anciennement ptie de la rue Nationale (anciennement ptie lot 1 606 610)) ne fait plus partie du domaine public de la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.078** D'EXCLURE du domaine public de la municipalité et d'annuler la destination à titre de rue du lot n° 4 746 191 (anciennement ptie de la rue Nationale (anciennement ptie lot 1 606 610)) du cadastre du Québec, identifiée à un plan préparé par Alain Létourneau, arpenteur-géomètre, sous les minutes 22032 et 22157.

**ADOPTÉE**

**2.4 Vente du lot 4 746 191 à Groupe Quantum Gestion Construction inc. –  
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'offre d'achat de la compagnie Groupe Quantum Gestion Construction inc. du lot numéro 4 746 191 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.079** DE VENDRE à la compagnie *Groupe Quantum Gestion Construction inc.* l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 4 746 191 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes, pour la somme de 14 767,54 \$, plus taxes : le maire et le greffier sont autorisés à signer l'acte notarié ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2.5 Poursuite judiciaire de Plasti-Bac inc. – Mandat à Dufresne Hébert  
Comeau (DHC)**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Plasti-Bac inc. poursuit en justice la Ville en rapport avec l'appel d'offres GT2020-04 pour la fourniture de bacs de recyclage.

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.080** DE MANDATER le cabinet DHC – Avocats, pour représenter la Ville de Deux-Montagnes dans le cadre de la poursuite intentée par Plasti-Bac inc. devant la Cour supérieure du Québec, sous le numéro 200-17-032289-217

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.131.00.412.

**ADOPTÉE**

**2.6 Travaux du REM – Stationnement prolongé sur la rue Rockland**

CONSIDÉRANT les travaux pour le Réseau Express Métropolitain (REM), dans le secteur de la Gare Grand-Moulin ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.081**

D'AUTORISER le stationnement des véhicules sur la rue Rockland, de la 8<sup>e</sup> Avenue jusqu'au stationnement de la Gare Grand-Moulin, au-delà de la durée de 4 heures prescrite, à tout détenteur d'une vignette à cet effet délivrée par NouveLR à ses employés et aux employés de ses sous-traitants, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2021 au 31 décembre 2021.

**ADOPTÉE**

**3. Comités, commissions, régie**

**3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose les procès-verbaux suivants :

- Comité consultatif d'urbanisme du 28 avril 2021
- Commission circulation et toponymie du 15 avril 2021

**4. Règlements municipaux**

**4.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement concernant les animaux (n° 1187.04)**

Madame Micheline Groulx Stable donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement concernant les animaux. (n° 1187.04).

Madame Micheline Groulx Stable dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet l'abrogation des articles 7, 8.1, 8.2, 9, 26 et 34.

**4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie (n° 1392)**

Madame Micheline Groulx Stable donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de vie (n° 1392).

Madame Micheline Groulx Stable dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet d'ajouter un article sur les broussailles ainsi que de prévoir l'abrogation de règlements.

**4.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n° 1125)**

Monsieur Michel Mendes donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le règlement concernant la circulation, la signalisation et le stationnement (n° 1125).

Monsieur Michel Mendes dépose le projet de règlement qui aura notamment pour objet le remplacement du deuxième alinéa de l'article 24.8, de prévoir l'interdiction de l'arrêt des véhicules sur une partie du boul. Deux-Montagnes, de la 21<sup>e</sup> Avenue et de la rue Guy, près de l'école Mountainview.

**Administration**

**5. Finances**

**5.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Avril 2021**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois d'avril 2021 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	1 580 572,74 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	8 601,28 \$

**6. Ressources humaines**

**6.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**Service aux citoyens**

**7. Urbanisme**

**7.1 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée

Appuyé par madame Manon Robitaille

Et unanimement résolu

2021-05-06.082

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N° Adresse des travaux	Description
<p>A) 241, 20<sup>e</sup> Avenue (lot 1 973 552)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00092 pour le projet de rénovation par le remplacement du revêtement extérieur sur la façade secondaire de la véranda et du changement de la porte et des fenêtres. Pour le revêtement sur la façade secondaire de la véranda, il est proposé un revêtement de fibrociment d'une couleur imitation bois ainsi que le changement de la porte et des fenêtres tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>B) 628, rue du Berger (lot 1 603 490)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00113 pour le projet de travaux de rénovation extérieur de la façade principale par le remplacement du revêtement extérieur de la façade principale et des fenêtres. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont en déclin de bois de couleur ébène (la brique existante demeure en place) et du remplacement des fenêtres tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>C) 659, rue Bellevue (lot 1 973 278)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00186 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur de la façade principale. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont en pierre naturelle de type permacon pierre laffite nuancé gris newport tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>D) 2605, rue Montclair (lot 1 974 212)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00135 pour le projet de remplacement du revêtement extérieur et l'amélioration de la façade principale par l'ajout d'un balcon, d'un avant-toit devant l'entrée ainsi que de nouvelles fenêtres et d'une nouvelle porte. Pour la façade, les matériaux de revêtement proposés sont un déclin de bois vertical de couleur blanc en façade et les fenêtres seront également remplacées et seront de couleur noire et les trois autres côtés seront peints blanc tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>E) 2555, ch. d'Oka (lot 1 975 762)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00401 pour le projet de deux nouvelles enseignes commerciales la première étant <i>Atelier de couture</i> et la deuxième <i>Charlie et la crèmerie</i> sur marquise fabriquées d'aluminium avec lettrage de vinyle encollé tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>F) 803, ch. d'Oka (lots 1 606 103 et 1 606 104)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00214 pour le projet de rénovation extérieure pour l'hôtel de ville par le remplacement des fenêtres du deuxième étage tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>

<p>G) 1600, ch. d'Oka (lot 1 973 873)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00215 pour le projet d'une nouvelle enseigne commerciale. L'enseigne commerciale proposée <i>Le baril à volonté</i> est dans un boîtier en métal avec un panneau d'acrylique avec lettrage de vinyle encollé tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>
<p>H) 1607, rue Lakebreeze (lot 1 973 683)</p>	<p>D'approuver la demande de PIIA n°2021-00216 pour le projet de construction résidentielle unifamiliale isolée Pour la façade les matériaux de revêtement proposés sont de bois de type board and batten de couleur blanc et noir tel que démontré sur les plans soumis et l'image couleur soumise.</p>

**ADOPTÉE**

**8. Loisirs et développement communautaire**

**8.1 Caisse Desjardins Saint-Eustache-Deux-Montagnes - Convention de partenariat - Aréna Olympia**

CONSIDÉRANT que la Ville désire développer ses activités communautaires ;

CONSIDÉRANT que la Ville désire s'associer à un commanditaire majeur ;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins St-Eustache-Deux-Montagnes entend se commettre financièrement au profit de la Ville à titre de commanditaire majeur ;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intérêt des parties de créer et maintenir un partenariat durable ;

CONSIDÉRANT que la Caisse Desjardins Saint-Eustache-Deux-Montagnes veut octroyer la somme de 2 500 \$ annuellement pour une période de cinq ans à la Ville de Deux-Montagnes en échange de visibilité ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Deux-Montagnes offrira un espace publicitaire sous le panneau indicateur à l'aréna Olympia en échange de la commandite ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.083**

DE SIGNER avec la Caisse Desjardins Saint-Eustache-Deux-Montagnes la convention de partenariat de commandite à l'aréna Olympia, d'une durée de 5 ans, au montant de 2 500 \$ annuellement.

**ADOPTÉE**



**8.2 100<sup>e</sup> anniversaire de la Ville - Versements d'aide financière à cinq organismes reconnus**

---

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu huit demandes de bourse dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que le comité chargé d'en faire l'analyse s'est réuni le 18 mars dernier ;

CONSIDÉRANT que le comité a recommandé l'octroi de bourses pour cinq organismes reconnus par la Ville de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le tableau des demandes de bourses ;

CONSIDÉRANT que la somme totale des bourses allouées est de 6 130 \$ ;

CONSIDÉRANT qu'une entente sera signée entre les organismes et la Ville ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Erik Johnson  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.084**

D'OCTROYER une aide financière d'une somme totale de 6 130 \$ aux cinq organismes reconnus suivants dans le cadre du programme des bourses du 100<sup>e</sup> ; le directeur du Service des loisirs et développement communautaire est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, les ententes avec les organismes :

- CAAP comité aide alimentaire des Patriotes
- Dépannage St-Agapit
- Forains Abyssaux
- Guilde de courtepointe
- Association bénévoles CHSLD Vigi

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 55.919.21.000.

**ADOPTÉE**

**8.3 Parc Olympia - Skatepark - Contrat pour l'installation d'une dalle de béton**

---

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été adressée à des entreprises pour l'installation d'une dalle de béton pour le projet d'aménagement d'un skatepark au Parc Olympia ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire datée du 26 avril 2021 ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

**2021-05-06.085** D'ACCORDER le contrat pour la fourniture et l'installation de la dalle de béton au parc Olympia pour le Skatepark à *Les entreprises A. Lauzon inc.*, pour la somme de 46 744,24 \$, incluant les taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense soit puisée à même le Fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

**ADOPTÉE**

**9. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h58.

Une question posée par courriel par un citoyen à la séance du conseil.

La période de questions se termine à 20 h.

**10. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques